

COMMUNIQUÉ

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : Attention aux démarches frauduleuses !

Surfant sur la vague de la rénovation énergétique, des entreprises sans scrupule usent de pratiques commerciales frauduleuses. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat constate un nombre croissant de signalements ces derniers jours : discours mensongers, pressions du vendeur à signer rapidement ou encore tarifs exorbitants.

Comment reconnaître un démarchage abusif ?

Le démarchage se déroule par téléphone ou à domicile. Les commerciaux sont souvent pressants. Ils utilisent des argumentaires mensongers en annonçant des diagnostics énergétiques obligatoires en 2018... Hors seul le Diagnostic de performance énergétique (DPE) est obligatoire en cas de vente ou de mise en location.

Certains "professionnels" se targuent d'être commandités par l'Etat, l'ADEME ou les collectivités et font référence à la Loi de Transition Energétique. Or, c'est totalement faux.

C'est trop tard, vous avez signé ?

N'oubliez pas que vous avez 14 jours pour vous rétracter.

Vous pensez avoir été victime d'un abus ? Vous avez des doutes ?

CONTACTEZ-NOUS



02 96 77 30 70

NUMÉRO UNIQUE SUR LA RÉNOVATION
+ d'infos sur www.saintbriec-armor-agglo.fr

